

## DES SIÈCLES D'HISTOIRE DATES REPÈRES

Depuis 5 siècles, les Chambres de Commerce façonnent l'avenir de l'Economie française

La première Chambre de Commerce a été créée en 1599. C'était à Marseille. Après des années de guerre civile et religieuse, la cité phocéenne voulait s'appuyer sur le commerce pour retrouver la prospérité. Avec succès puisque dès 1600, le roi Henri IV s'adresse à Marseille pour que la ville lui fournisse des « recommandations pour relever l'économie du royaume ». Des CCI naissent sur le territoire et en 1700, Louis XIV crée un Conseil permanent du commerce. Pendant la révolution, la loi Chapelier supprime les associations et corporations. Les Chambres de commerce sont rayées du paysage le 27 septembre 1791. En 1802, Jean-Antoine Chaptal alors ministre de l'intérieur rétablit les CCI par un décret qui porte son nom. Sous la IIIe République, en 1898, les Chambres deviennent des établissements publics.

Dates repères

- ▶ Août 1599 : Le roi Henri IV crée à Marseille le premier « bureau du commerce » avec pour objectif de « relever l'économie du royaume ». Le bureau du commerce prend alors l'appellation de « Chambre de Commerce »
- ▶ 1700 : Apparition des Chambres de Commerce partout en France. Création d'un « Conseil Permanent du Commerce » destiné à dynamiser l'essor commercial du pays.
- ▶ 1791 : La loi « Le Chapelier » abolit toutes formes d'association et de corporation auxquelles les Chambres de Commerce sont identifiées
- ▶ 1802 : Jean-Antoine Chaptal, ministre de l'Intérieur de Napoléon rétablit la légitimité des Chambres de Commerce

2 siècles pour la CCI du Var

À Toulon, la Chambre de commerce est créée à la demande du Conseil municipal par autorisation du roi Louis Philippe en 1833. La ville et le port connaissent alors une activité économique croissante en lien avec la colonisation. En 1872, elle prend le nom de Chambre de commerce de Toulon et du Var. Il est à noter que jusqu'à cette date seuls les notables toulonnais étaient appelés à voter. L'appellation actuelle, à savoir Chambre de commerce et d'industrie du Var, date des années 80. La Chambre de commerce fut d'abord hébergée dans différents lieux de la ville et c'est en 1912 que le président Lazare Nicoli décida la construction d'un immeuble dédié. Les plans du Palais de la bourse, l'actuel bâtiment, ont été réalisés par l'architecte Honoré Monestel. Ce bâtiment historique a été édifié en pierre calcaire dite « d'Estailades » qui proviendrait de carrières situées à Oppède dans le Lubéron.

La CCI du Var détient un certain nombre de registres, dont le plus ancien daté de 1833. Il s'agit de l'année de création de l'institution et on y retrouve les délibérations reportées à la main avec grand soin. Les archives contiennent 13 registres de délibérations couvrant la période 1833-1930 et 14 registres de copies de lettres écrites entre 1833 et 1918. Elles sont le reflet des grands sujets et préoccupations de toute une époque durant laquelle les fondements de l'économie varoise du XXe siècle ont été bâtis. Dans la mouvance de la crise monétaire qui suivit la 1re guerre mondiale, les CCI ont diffusé des monnaies de nécessité sous forme de « bons de monnaie » en papier.

La CCI du Var décide le 23 décembre 1920 d'imprimer ses propres billets. On y reconnaît le port de Toulon et des monuments de la ville. Le ministère des finances remplace les bons de monnaie par des jetons monnaie ; réalisées en bronze d'aluminium, ces pièces portent la mention « bon pour... cts » et sont ornées d'une représentation de Mercure assis, qui n'est autre que le dieu romain du commerce et des voyageurs !

- ▶ 2011 : mise en oeuvre de la réforme des CCI

La réforme des Chambres de commerce et d'industrie entre en vigueur le 1er janvier 2011. Elle s'inscrit dans la révision générale des politiques publiques (RGPP) qui ne se limite pas à la seule réforme des services de l'État. Les CCI ont été incitées à proposer des réformes d'organisation et de fonctionnement pour améliorer leur efficacité et le service rendu aux entreprises tout en réalisant des économies grâce à la mutualisation des moyens. La nouvelle loi promulguée au journal officiel le 24 juillet est marquée par la création de CCI de région (CCIR) auxquelles sont rattachées les CCI territoriales (CCIT).

[Découvrez le clip historique 1833 - 2033](#) : 200 ans d'innovation et de passion pour une économie en pôle position.

Dates repères

- ▶ 1833 : La CCI du Var est officiellement créée par ordonnance du roi Louis Philippe (l'original de l'acte de création est conservé aux Archives nationales).
- ▶ 1872 : Elle devient la « Chambre de Commerce de Toulon et du Var »
- ▶ 1880 : Appellation définitive de Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.

En complément

POUR ALLER  
PLUS LOIN

► [Consultez le règlement intérieur de la CCI du Var](#)

► [Le clip historique 1833 - 2033 sur notre chaîne YouTube](#)